

Bordereau attestant l'exactitude des informations - LA ROCHELLE - 1704 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 03/07/2024 - 6232 - 2014 B 00094 - 800 048 712 - A.S.
ASSURANCES COURTAGE ET PLACEMENTS

A.S. ASSURANCES COURTAGE ET PLACEMENTS
Société à responsabilité limitée au capital de 1 500 euros
Siège social : 1 Route aux Moines 17290 AIGREFEUILLE D'AUNIS
800 048 712 RCS LA ROCHELLE

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE
DU 13 JUIN 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2023

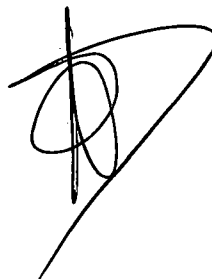
DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 s'élevant à 730,46 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	730,46 euros
En totalité au compte « autres réserves »	

Conformément à la loi, l'associé unique constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Certifié conforme
La Gérance



Désignation de l'entreprise SARL AS ASSURANCES COURTAGE ET PLACEMENT Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 1 ROUTE AUX MOINES 17290 AIGREFEUILLE D AUNIS

Numéro SIRET * 8 0 0 0 4 8 7 1 2 0 0 0 1 5 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le (3 1 1 2 2 0 2 3)		Exercice N-1 clos le (3 1 1 2 2 0 2 2)	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
	Total I (5)	044	048				
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)	068	070				
	Clients et comptes rattachés *	068	070				
	Autres * (3)	072	074				
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086				
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098				
	Total général (I+II)	110	112				
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	120				
	Ecart de réévaluation	124	124				
	Réserve légale	126	126				
	Réserves réglementées *	130	130				
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)	131	132				
	Report à nouveau	134	134				
	Résultat de l'exercice	136	136				
	Subventions d'investissement	137	137				
	Provisions réglementées	140	140				
	Total I	142	142				
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154	154				
	Emprunts et dettes assimilées	156	156				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164	164				
	Fournisseurs et comptes rattachés	166	166				
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	172				
	Comptes courants d'associés	173	173				
	Autres dettes	175	175				
	Produits constatés d'avance	174	174				
	Total III	176	176				
	Total général (I + II + III)	180	180				
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	(5) Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A L'ORIGINAL
CERTIFIÉ CONFORMÉ

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

N° 2033-B 2024

Désignation de l'entreprise SARL AS ASSURANCES COURTAGE ET PLACEMENTS

Néant

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le 31/12/2023

Exercice N-1 clos le 31/12/2022

PRODUITS D'EXPLOITATION

CHARGES D'EXPLOITATION

PRODUITS ET CHARGES DIVERS

Régularisations

Déductions

Capital Quatre

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		dont export et livraisons intracommunautaires		209			210		
	Production vendue	biens			215			214		
		services *			217			218	98 853	88 048
	Production stockée *		(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *						224			
	Subventions d'exploitation reçues						226			
	Autres produits						230	10		
			Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	98 862	88 048	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)						234			
	Variation de stock (marchandises) *						236			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)						238			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *						240			
	Autres charges externes * :		(dont crédit bail : mobilier - immobilier)				242	41 698	38 046	
	Impôts, taxes et versements assimilés		(dont taxe professionnelle CFE et CVAE * 243)				244	4 974	4 152	
	Rémunérations du personnel *						250	40 726	24 382	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)						252	11 034	10 316	
	Dotations aux amortissements *		(dont amortissement du fonds de commerce 255)				254	30	30	
	Dotations aux provisions						256			
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			262	4	60	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260						
			Total des charges d'exploitation (II)				264	98 466	76 986	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	396	11 062	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers		(III)				280	1	1	
	Produits exceptionnels		(IV)				290	156	174	
	Charges financières		(V)				294			
	Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			300	127	58	
		dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348						
	Impôts sur les bénéfices *		(VII)				306	(304)	1 677	
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)						310	730	9 502		
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2				312	730	314		
RÉINTÉGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *						316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles						318			
	Provisions non déductibles *						322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)						324	(304)		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cls d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248		330			
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)		249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
	DÉDUCTIONS	Entreprise nouvelles (44, section)	986		Zone franche urbaine (44, section A)	987		127		
Reprise d'entreprises en difficulté (44, section)		981		Jeune entreprise innovante (44, section A)	989		991			
Divers ZFA NG (44, quinquies)		345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		346			
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993					
Zones de revitalisation rurales (44, section)						138		342		
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										
Zones de développement prioritaire (44, section)										

SM

ANNEXE DÉCLARATION 2033-B

Désignation de l'entreprise : SARL AS ASSURANCES COURTAGE ET PLACEMENT

31/12/2023

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

[illegible][illegible]

5月

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 35 217.29 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 98 852.55 Euros et dégageant un bénéfice de 730.46 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait caractéristique sur l'exercice.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Aucun évènement significatif postérieur à la clôture de l'exercice.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

SA

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Changement de méthode

Les changements de méthode de présentation, survenus au cours de l'exercice, sont les suivants :

Il n'y a pas de changement de méthode d'évaluation au cours de l'exercice.

Il n'y a pas de changement de méthode de présentation au cours de l'exercice.

Aucun changement n'est intervenu par rapport au précédent exercice.

Il n'existe pas d'immobilisation décomposable.

A compter de cet exercice les amortissements sont pratiqués sur la durée d'utilisation.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	108		
TOTAL	108		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 024		
TOTAL	2 024		
Autres participations	46		
TOTAL	46		
TOTAL GENERAL	2 178		

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

		Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
		Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL			108	108
Matériel de bureau et informatique, Mobilier				2 024	2 024
	TOTAL			2 024	2 024
Autres participations				46	46
	TOTAL			46	46
	TOTAL GENERAL			2 178	2 178

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	TOTAL	108			108
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		1 935	30		1 965
	TOTAL	1 935	30		1 965
	TOTAL GENERAL	2 043	30		2 073
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations
Matériel de bureau informatique mobilier	30				
	TOTAL	30			
	TOTAL GENERAL	30			

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres créances clients	6 807	6 807	
Impôts sur les bénéfices	304	304	
Charges constatées d'avance	517	517	
TOTAL	7 628	7 628	

SA

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	3 011	3 011		
Personnel et comptes rattachés	1 981	1 981		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	635	635		
Autres impôts taxes et assimilés	876	876		
Groupe et associés	1	1		
TOTAL	6 503	6 503		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	10.0000	150			150

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 000
Dettes fiscales et sociales	1 188
Total	2 188

34

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	517
Total	517

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- AJUSTEMENT DE CHARGES	156	771772
Total	156	
Charges exceptionnelles		
- AJUSTEMENT DE CHARGES	127	671672
Total	127	